



**Assemblée générale  
Conseil de sécurité**

Distr. générale  
11 avril 2003  
Français  
Original: anglais

---

**Assemblée générale  
Cinquante-septième session**  
Point 60 de l'ordre du jour  
**Maintien de la sécurité internationale – relations  
de bon voisinage, stabilité et développement  
en Europe du Sud-Est**

**Conseil de sécurité  
Cinquante-huitième année**

**Lettre datée du 10 avril 2003, adressée au Secrétaire général  
par le Représentant permanent de la Serbie-Monténégro  
auprès de l'Organisation des Nations Unies**

J'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint le texte de la Déclaration de Belgrade, adoptée à l'issue de la sixième Réunion des chefs d'État et de gouvernement des pays du Processus de coopération de l'Europe du Sud-Est, qui s'est tenue à Belgrade le 9 avril 2003 (voir annexe).

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document de la cinquante-septième session de l'Assemblée générale, au titre du point 60 de l'ordre du jour, et du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,  
Représentant permanent  
(Signé) Dejan Šanović



**Annexe à la lettre datée du 10 avril 2003, adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent de la Serbie-Monténégro auprès de l'Organisation des Nations Unies**

**Sixième Réunion des chefs d'État et de gouvernement des pays du Processus de coopération de l'Europe du Sud-Est**

**Déclaration de Belgrade**

Belgrade, le 9 avril 2003

1. Nous, chefs d'État ou de gouvernement des pays du Processus de coopération de l'Europe du Sud-Est et représentants des pays observateurs, réunis à Belgrade le 9 avril 2003, avons noté avec plaisir le renforcement de la coopération et de la stabilité régionales depuis notre dernier Sommet, tenu à Tirana en mars 2002. Nous nous félicitons des progrès accomplis et sommes plus que jamais résolus à redoubler d'efforts pour promouvoir les objectifs, les valeurs et l'idéal démocratiques auxquels nous souscrivons.

2. Nous sommes profondément attristés par l'odieux assassinat du Premier ministre serbe Zoran Djindjić. Nous avons de nouveau condamné avec la plus grande fermeté la criminalité organisée, dont les effets omniprésents et corrosifs menacent la paix et la stabilité en Europe du Sud-Est.

3. Nous nous sommes félicités des mesures prises par le Gouvernement serbe pour poursuivre le programme de réforme, que nous continuons à appuyer pleinement. Nous avons également salué l'adhésion de la Serbie-Monténégro au Conseil de l'Europe.

4. Après un échange de vues sur la situation en Iraq, nous avons appelé de nos vœux la fin rapide du conflit, en souhaitant que les souffrances et les pertes en vies humaines soient le moins lourdes possibles. L'Iraq doit conserver sa souveraineté, son unité politique et son intégrité territoriale, et être débarrassé de toutes ses armes de destruction massive. Nous restons convaincus que l'ONU a un rôle central à jouer dans le système international et que c'est au Conseil de sécurité qu'il incombe au premier chef d'assurer la paix et la sécurité dans le monde. L'ONU doit rester un acteur essentiel dans le règlement de cette crise, y compris en ce qui concerne l'aide humanitaire et la reconstruction. Les droits des Iraquiens – membres des minorités ethniques compris – ne peuvent être garantis que dans un régime démocratique pluraliste. Les ressources naturelles de l'Iraq doivent être la richesse et la propriété collectives de toute la nation. Nous sommes plus que jamais convaincus de la nécessité de relancer le processus de paix au Moyen-Orient et de poser les bases de la paix et de la coopération dans cette région.

**I**

5. Nous avons réitéré notre fidélité aux principes et objectifs fondamentaux inscrits dans la Charte sur les relations de bon voisinage, la stabilité, la sécurité et la coopération en Europe du Sud-Est et dans les autres documents déjà adoptés au titre du Processus. Nous sommes déterminés à préserver la paix et la stabilité, à promouvoir les relations de bon voisinage, à renforcer notre coopération et à assurer la prospérité de notre région. Nous sommes liés par des valeurs communes et par notre volonté tenace d'oeuvrer pour la démocratisation, l'État de droit, le respect

des droits de l'homme et des droits des minorités nationales et ethniques, la libre circulation des personnes et des biens et la création d'une économie de marché viable, tous éléments qui, nous le savons, sont le socle même de nos sociétés et de nos États.

6. Nous avons réitéré notre attachement aux principes de souveraineté, d'intégrité territoriale, d'inviolabilité des frontières et de règlement pacifique des différends dans le cadre du droit international, et avons appuyé sans réserve tous les efforts en cours pour promouvoir la sécurité commune dans la région. La coopération renforcée et la promotion de la stabilité, des droits de l'homme, du développement économique et de la cohésion sociale seront notre meilleure réponse aux apôtres du sectarisme, de la violence et de l'extrémisme. Nous avons redit que le renforcement de la stabilité dans la région passait par la mise en oeuvre des Accords de paix de Dayton et Paris (ainsi que des autres accords pertinents) et par l'application des résolutions du Conseil de sécurité de l'ONU, en particulier les résolutions 1244 et 1345. Nous nous sommes engagés à coopérer pleinement avec le Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie, en lui remettant notamment tous les criminels de guerre inculpés. Rappelant l'engagement fort de l'Union européenne dans notre région, nous avons également applaudi la récente création de la Mission de police de l'Union européenne et le lancement de l'opération Concordia. Nous pensons que le moment est venu de considérer l'Europe du Sud-Est comme un espace de tolérance, de réconciliation et d'ouverture, et que le Processus peut et doit incarner ces trois idées.

7. Nous avons réaffirmé notre détermination à lutter contre toutes les formes de terrorisme, qui menacent la stabilité et la sécurité de notre région et de nos pays ainsi que la vie de nos concitoyens. Nous devons continuer à faire notre possible pour trouver les racines de ce fléau afin de les extirper. Nous devons agir dans le respect des droits de l'homme et des principes du droit international, et à travers une coopération renforcée aux niveaux national, régional et international.

## **II.**

8. L'Europe du Sud-Est devient progressivement un meilleur endroit, où les priorités cadrent avec les normes européennes et traduisent une aspiration commune à rejoindre les structures européennes et euro-atlantiques, ainsi que notre détermination à prendre en main l'avenir de notre région. Nous avons également réaffirmé notre volonté de poursuivre les réformes démocratiques et économiques et de nous atteler à quelques grandes tâches : combattre la criminalité organisée, les trafics en tous genres et la corruption, renforcer les capacités institutionnelles, réformer la justice, entreprendre des réformes structurelles et lutter contre le chômage.

9. Nous avons fait des pas importants en direction de nos objectifs prioritaires et contribué par là même à l'évolution et à la promotion de notre initiative régionale. Le Processus de coopération de l'Europe du Sud-Est reflète et exprime parfaitement les aspirations communes et la solidarité de tous les pays participants de la région autour d'un même but : des perspectives claires d'intégration à l'Europe en devenir. Nous voulons que tous les pays de la région puissent le moment venu devenir membres de l'UE et participer ainsi pleinement à la préparation de l'Europe de demain. Nous avancerons sur cette voie d'abord et surtout grâce à nos propres efforts et à nos performances.

10. L'élargissement de l'UE et de l'OTAN avec l'adhésion de nouveaux membres renforce nos aspirations européennes. À cet égard, nous nous félicitons des décisions du Sommet européen de Copenhague et du Sommet de l'OTAN à Prague, qui ouvrent à certains États de notre région des perspectives d'intégration pleine et entière dans l'UE et l'OTAN. Cette année sera cruciale pour l'élargissement de l'UE. Avec la Convention sur l'avenir de l'Europe et la signature des traités d'adhésion par les pays de notre région candidats, l'UE va se renforcer davantage. Dans ce contexte, nous espérons que nos candidats vont faire leur part de chemin en direction de l'Europe, et que l'Union prendra des mesures concrètes pour tenir compte des enseignements du processus d'élargissement dans sa politique concernant les pays du Processus de stabilisation et d'association. À cet égard, nous comptons sur l'Union pour associer tous nos pays au débat en cours sur l'avenir de l'Europe.

11. Nous nous sommes félicités de l'engagement fort de l'Union européenne en faveur de notre région, tel qu'il s'est notamment exprimé au Conseil européen de Bruxelles en mars 2003. Nous avons fermement appuyé les priorités de la présidence actuelle de l'UE pour les Balkans occidentaux. Compte tenu de nos priorités et de notre aspiration à être pleinement intégrés dans les processus européens en cours, nous comptons sur le prochain sommet européen, qui se réunira à Thessalonique en juin de cette année, pour donner une impulsion supplémentaire au Processus de stabilisation et d'association, y compris à travers une aide financière accrue. La perspective d'intégration n'en sera que plus visible et plus crédible pour les peuples de la région. Les pays concernés réaffirmeront à cette occasion leur volonté de réforme et de coopération régionale.

### III.

12. Nous sommes satisfaits de ce qui a été accompli l'année dernière dans le cadre de nos priorités communes. Les réunions des ministres du commerce, des télécommunications, de l'énergie et de l'intérieur ont été utiles pour tous les États participants. Reste maintenant à prendre un certain nombre d'initiatives pour intensifier et élargir la coopération, notamment :

- Combattre le terrorisme et la criminalité organisée à l'échelle régionale;
- Multiplier les accords de libre-échange bilatéraux de manière à créer à terme une zone de libre-échange en Europe du Sud-Est;
- Créer un marché régional de l'électricité, et prévoir de l'élargir à d'autres sources d'énergie (gaz, pétrole);
- Développer et intégrer le secteur des télécommunications en appliquant le plan pour l'Europe du Sud-est;
- Développer et intégrer les infrastructures de transport;
- Moderniser les contrôles aux frontières et harmoniser les régimes de visas dans le respect des engagements communautaires.

13. Nous devons nous fixer des objectifs spécifiques qui nous aideront à nous aligner plus rapidement sur les normes et les critères de l'Europe dans une optique d'intégration aux structures communautaires. Nous devons également encourager les initiatives pragmatiques dans d'autres domaines d'intérêt commun. C'est pourquoi nous avons dit notre volonté d'agir tout particulièrement dans les

domaines suivants : éliminer tous les obstacles qui empêchent les réfugiés et les déplacés de rentrer chez eux rapidement, durablement et en toute sécurité; protéger les sites religieux et culturels; réviser les manuels d'histoire; créer des eurorégions et autres entités de coopération transfrontalière; prévenir les conflits et mettre en place des systèmes d'alerte rapide.

14. Nous avons insisté sur l'importance du renforcement de la coopération régionale en Europe du Sud-Est. Nous nous sommes félicités de la nouvelle vigueur du Processus de coopération, avec notamment la réactivation de la troïka, les travaux réguliers du Comité des directeurs politiques, le renforcement de la dimension parlementaire du Processus. Nous allons en particulier encourager les contacts entre parlementaires des pays participants. Nous avons pris note avec satisfaction des travaux du Comité consultatif informel, point d'articulation essentiel pour les consultations régionales entre le Processus, l'Union européenne et le Pacte de stabilité pour l'Europe du Sud-Est. Nous avons réitéré à ce sujet notre détermination à poursuivre les activités en cours et à promouvoir le processus de coopération dans sa globalité, mais aussi à perfectionner les méthodes de travail du Processus.

15. Nous avons accueilli avec satisfaction le rapport d'activité du Comité des directeurs politiques sur le renforcement de la coopération en Europe du Sud-Est et avons félicité le Comité pour l'ensemble de son travail. Nous avons remarqué que plusieurs propositions des États participants présentaient un intérêt considérable pour nos activités, et nous avons chargé le Président en exercice et le Comité des directeurs politiques de les examiner afin de pouvoir présenter un rapport d'étape à la prochaine réunion ministérielle du Processus de coopération de l'Europe du Sud-Est.

16. Nous sommes particulièrement heureux de la coopération qui s'est instaurée entre les diverses initiatives régionales en Europe du Sud-Est. Nous estimons que l'intensification de cette coopération et le partage effectif de l'information et des données d'expérience éviteraient les chevauchements et créeraient des synergies propices à la bonne exécution des activités et projets communs dans la région. Nous nous félicitons que le Conseil consultatif des entreprises du Pacte de stabilité créé à Skopje le 10 décembre 2002 ait l'intention de travailler en étroite collaboration avec le Processus de coopération de l'Europe du Sud-Est, d'étoffer la coopération régionale, de renforcer les prérogatives régionales et de favoriser le développement durable. Nous l'invitons donc à soumettre des propositions concrètes au Processus.

17. Nous avons pris note avec satisfaction de la présentation du rapport d'activité du Président en exercice du Processus pour la période avril 2002-avril 2003. Nous pensons que cette pratique doit continuer.

18. Nous avons félicité le Président en exercice des progrès accomplis par le Processus sous sa conduite et de l'excellente organisation du présent sommet.

#### **IV**

19. Le Sommet a réuni les chefs d'État ou de gouvernement ou délégués nationaux suivants : Alfred Moisiu, Dragan Čović, Georgi Parvanov, Costas Simitis, Boris Trajkovski, Nicolae Vacaroiu, Recep Tayyip Erdogan, Svetovar Marović. M. Stjepan Mesić était également présent en qualité d'observateur.

20. Le Sommet a réuni les Ministres des affaires étrangères suivants : Ilir Meta, Mladen Ivanić, Solomon Passy, George Papandreou, Ilinka Mitreva, Mircea Geoana, Abdullah Gul et Goran Svilanović. M. Ivan Šimonović, Ministre adjoint des affaires étrangères, était également présent en qualité d'observateur.

21. Ont participé au Sommet en qualité d'invités les personnalités suivantes : Romano Prodi, Président de la Commission européenne, Jan Kubis, Secrétaire général de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe, Günther Altenburg, Secrétaire général adjoint de l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord, Erhard Busek, Coordonnateur spécial du Pacte de stabilité pour l'Europe du Sud-Est, Charles Brayshaw, Représentant spécial adjoint du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies; Klaus Schumann, Directeur général des affaires politiques du Conseil de l'Europe.

22. Vladimir Voronin, Président de la République de Moldavie, était l'invité spécial du Président en exercice à ce sommet. Nous avons pris note de la candidature de son pays au Processus et avons demandé au Comité de l'examiner, conformément aux dispositions de la Charte sur les relations de bon voisinage, la stabilité, la sécurité et la coopération en Europe du Sud-Est, et de présenter un rapport à ce sujet avant la tenue du Sommet de Sarajevo.

23. Nous avons demandé à M. Mircea Geoana, Ministre des affaires étrangères, d'être le nouveau Président en exercice pour 2004-2005.

24. Nous avons décidé de convoquer la prochaine réunion des chefs d'État et de gouvernement à Sarajevo en 2004.

---